



D.2019.12.11.5.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

5 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RESEAU**5.5 - Partenariat Tarifaire : Cadrage du dispositif par Tisséo Collectivités et mise en œuvre par Tisséo Voyageurs**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Dans le cadre du développement de l'attractivité du réseau, Tisséo Collectivités souhaite développer les partenariats tarifaires et ainsi soutenir le dynamisme de l'aire métropolitaine et répondre aux besoins de déplacements en lien avec l'organisation d'événements sur le territoire.

Cela s'est traduit en 2018 par la mise en place d'un dispositif, en partenariat avec la Ville de Toulouse et Tisséo Voyageurs, permettant aux clients de la salle de spectacle « Le Métro num » de stationner gratuitement sur le parking relais de la station Borderouge les soirs de spectacle.

Tisséo Collectivités souhaite élargir et moderniser cette offre en ouvrant à d'autres ce dispositif d'accès aux parkings relais pour des besoins ponctuels de stationnement aux abords de lieux culturels et de loisirs, durant les périodes creuses et en soirée.

Tisséo Voyageurs, dans le cadre du renouvellement du système des P+R et du lancement de nouveaux services, mettra à disposition le matériel nécessaire autorisant le stationnement. Le tarif est fixé à 0,50€ HT (TVA à 20%) par voiture, et sera pris en charge par le partenaire. Il suivra l'évolution tarifaire des nouveaux services mis en place sur les P+R.

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ce partenariat sont établies par Tisséo Voyageurs au travers de convention avec chaque partenaire.

Le bilan de ces actions commerciales sera retracé dans les rapports d'activité de Tisséo Voyageurs.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

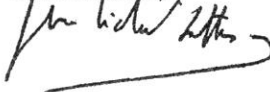
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Collectivités à mettre en place ce partenariat selon les modalités définies ci-dessus,

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à conclure des conventions pour développer ce partenariat,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES